

## Solutions fiscalement optimisées de Fidelity<sup>MC</sup>

### Que se passe-t-il lorsque le prix de base rajusté (PBR) de mon placement est réduit à zéro?

Grâce aux Versements fiscalement optimisés, Fidelity permet aux investisseurs de recevoir un apport de liquidités mensuel fiscalement avantageux en provenance de leurs placements non enregistrés. L'avantage fiscal tient essentiellement au fait qu'une part importante de la distribution mensuelle est versée sous forme de remboursement de capital. Les remboursements de capital ne sont pas imposables pour l'investisseur, car le placement non enregistré a été acheté à l'origine avec de l'argent après impôt. Cependant, ces remboursements de capital réduisent le prix de base rajusté (PBR) du placement.

Le PBR est une mesure qui évalue le coût d'un placement au fil du temps. Il permet de déterminer le gain en capital réalisé par l'investisseur au moment de la vente du placement.

#### Le PBR d'un placement peut-il atteindre zéro?

Oui. Le remboursement de capital versé à un investisseur est soustrait du PBR. Lorsqu'un investisseur reçoit des remboursements de capital pendant une longue période, le PBR diminue jusqu'à ce qu'il atteigne zéro.

#### Quelles sont les incidences fiscales lorsque le PBR est réduit à zéro?

Quand le PBR atteint zéro et que sa valeur devient inférieure à zéro après un nouveau remboursement de capital, ce solde négatif est automatiquement assimilé à un gain en capital réalisé par l'investisseur au cours de l'année d'imposition courante. La moitié de ce gain en capital est imposable. Le montant de ce gain en capital réputé est alors ajouté au PBR afin de le ramener à zéro; le PBR reste à zéro jusqu'au prochain remboursement de capital, et le cycle se répète.

#### Comment les investisseurs sont-ils informés de ces gains en capital réputés?

Une fois par an, Fidelity envoie aux investisseurs un relevé de tous les versements représentant des remboursements de capital qui ont fait passer sous zéro le PBR d'un fonds donné. Ce relevé est établi en fonction de l'information que Fidelity détient dans ses dossiers; il est recommandé de revoir le relevé avec un conseiller fiscal afin de déterminer quelles sont les mesures à prendre.

#### Qu'est-ce que le PBR?

Le PBR représente le coût d'un placement et est *rajusté* à la suite de certaines opérations, notamment :

- les placements additionnels, y compris les transferts provenant d'autres fonds (+)
- le réinvestissement des distributions (+)
- la perception de frais de vente (+)
- les remises sur les frais de gestion (+)
- le remboursement de capital sous forme de distributions de liquidités (-)
- les rachats et les échanges vers d'autres fonds (-)

## Le PBR de mon placement est réduit à zéro. Quelles sont les options à ma disposition?

- 1. Ne rien faire.** Vous pouvez continuer à bénéficier d'un apport de liquidités mensuel provenant de votre placement. La seule chose qui change est le statut fiscal du paiement mensuel : il ne s'agit plus d'un remboursement de capital (non imposable), mais d'un gain en capital, qui demeure une solution fiscalement avantageuse puisque seulement 50 % de ce gain est imposable.
- 2. Transférer le placement dans une série du même fonds sans Versements fiscalement optimisés, avec report d'impôt.** Si vous n'avez pas besoin de cet apport de liquidités mensuel, vous pouvez transférer votre placement dans le fonds équivalent d'une autre série (sans Versements fiscalement optimisés) sans entraîner de gain en capital.
- 3. Transférer le placement dans un fonds différent.** Quelle qu'en soit la raison, vous êtes en mesure de changer votre placement si cela convient mieux à votre stratégie financière. Cependant, cette décision entraînera un gain en capital assujéti à l'impôt. L'imposition des placements est une question relativement complexe et Fidelity vous recommande de consulter votre conseiller en placements avant de prendre toute décision.

- 4. Mettre en œuvre une stratégie de dons de bienfaisance.** Grâce aux Versements fiscalement optimisés, vous pouvez recevoir des distributions de liquidités à imposition reportée à même vos placements et soutenir une bonne cause de manière fiscalement avantageuse.

Pour plus de renseignements, visitez [fidelity.ca/strategies-dons](http://fidelity.ca/strategies-dons)

### Exemple

**Remarque : Afin d'en faciliter la compréhension, nous avons simplifié l'exemple qui suit et l'information qu'il contient ne saurait s'appliquer à une autre situation, quelle qu'elle soit.**

L'investisseur A a fait un placement de 5 000 \$ le 1<sup>er</sup> janvier 2008 en achetant 250 parts d'un fonds assorti de Versements fiscalement optimisés à 8 %. En principe, les Versements fiscalement optimisés annuels seront de 5 000 \$ x 8 % = 400 \$ (33,33 \$ par mois). À part le réinvestissement annuel des distributions de fin d'année, cet investisseur n'a effectué aucun achat additionnel ni rachat. **Le tableau ci-dessous résume les transactions entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 31 octobre 2020.**

DATES	OPÉRATIONS (\$ CA)		PARTS
1 <sup>er</sup> janvier 2008	Placement initial	5 000 \$	250
2007	Total des remboursements de capital	(400 \$)	-
Décembre 2008	Distribution de fin d'année - réinvestissement	10 \$	1
2008	Total des remboursements de capital	(400 \$)	-
Décembre 2009	Distribution de fin d'année - réinvestissement	10 \$	1
2009	Total des remboursements de capital	(400 \$)	-
Décembre 2010	Distribution de fin d'année - réinvestissement	10 \$	1
2010	Total des remboursements de capital	(400 \$)	-
Décembre 2011	Distribution de fin d'année - réinvestissement	0 \$	-
2011	Total des remboursements de capital	(400 \$)	-
Décembre 2012	Distribution de fin d'année - réinvestissement	0 \$	-
2012	Total des remboursements de capital	(400 \$)	-
Décembre 2013	Distribution de fin d'année - réinvestissement	20 \$	2
2013	Total des remboursements de capital	(400 \$)	-
Décembre 2014	Distribution de fin d'année - réinvestissement	10 \$	1
2014	Total des remboursements de capital	(400 \$)	-
Décembre 2015	Distribution de fin d'année - réinvestissement	10 \$	1
2015	Total des remboursements de capital	(400 \$)	-
Décembre 2016	Distribution de fin d'année - réinvestissement	0 \$	-
2016	Total des remboursements de capital	(400 \$)	-
Décembre 2017	Distribution de fin d'année - réinvestissement	0 \$	-
2017	Total des remboursements de capital	(400 \$)	-
Décembre 2018	Distribution de fin d'année - réinvestissement	10 \$	1
2018	Total des remboursements de capital	(400 \$)	-
Décembre 2019	Distribution de fin d'année - réinvestissement	10 \$	1
<b>31 décembre, 2019</b>	<b>PBR du placement de l'investisseur A</b>	<b>290 \$</b>	<b>259</b>

## QUESTIONS SUR LES VERSEMENTS FISCALEMENT OPTIMISÉS DE FIDELITY<sup>MC</sup>

**Au cours de l'année 2020, l'investisseur A continue à recevoir chaque mois un remboursement de capital de 33,33 \$ :**

DATES	OPÉRATIONS (\$ CA)		PBR \$ CA	PARTS
31 décembre 2019	PBR du placement de l'investisseur A	290 \$	290,00 \$	259
31 janvier 2020	Remboursement de capital mensuel	(33,33 \$)	256,67 \$	-
28 février 2020	Remboursement de capital mensuel	(33,33 \$)	223,34 \$	-
31 mars 2020	Remboursement de capital mensuel	(33,33 \$)	190,01 \$	-
30 avril 2020	Remboursement de capital mensuel	(33,33 \$)	156,68 \$	-
31 mai 2020	Remboursement de capital mensuel	(33,33 \$)	123,35 \$	-
30 juin 2020	Remboursement de capital mensuel	(33,33 \$)	90,02 \$	-
31 juillet 2020	Remboursement de capital mensuel	(33,33 \$)	56,69 \$	-
31 août 2020	Remboursement de capital mensuel	(33,33 \$)	23,36 \$	-
30 septembre 2020	Remboursement de capital mensuel	(33,33 \$)	(9,97 \$)	
<b>30 septembre 2020</b>	<b>Gain en capital réputé</b>	<b>9,97 \$</b>	<b>-</b>	<b>259</b>

Le 30 septembre 2020, les Versements fiscalement optimisés font en sorte que le PBR du placement de l'investisseur A devient inférieur à zéro. Une disposition réputée est immédiatement appliquée aux fins de l'impôt et le PBR négatif est assimilé à un gain en capital. Le montant de ce gain en capital est ajouté au PBR du placement de l'investisseur A afin de ramener le PBR à zéro.

Ensuite, la distribution du mois d'octobre entraînera un nouveau gain en capital de 33,33 \$ et le PBR restera à zéro.

Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller ou visitez [fidelity.ca/optimisation](https://fidelity.ca/optimisation)



Tout placement effectué dans un fonds commun de placement, un FNB ou une stratégie de répartition de l'actif peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Un remboursement de capital réduit le prix de base rajusté (PBR) d'un placement. L'impôt sur les gains en capital est reporté jusqu'au rachat des parts ou jusqu'à ce que le PBR devienne inférieur à zéro. Les investisseurs ne doivent pas confondre ce taux de distribution de liquidités et le taux de rendement d'un fonds. Bien que les porteurs de parts de séries fiscalement avantageuses (les Versements fiscalement optimisés) de Fidelity puissent reporter certains gains en capital, ils devront néanmoins payer l'impôt sur les distributions de gains en capital découlant de la vente de placements par les gestionnaires de fonds, ainsi que sur les distributions d'intérêts et de dividendes. Les Versements fiscalement optimisés comportent également une distribution de fin d'année qui doit être réinvestie dans des titres additionnels du fonds applicable. Les distributions mensuelles de liquidités du programme de Versements fiscalement optimisés ne sont pas garanties; elles seront ajustées de temps en temps et pourraient comporter un revenu.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chacun est unique et doit être soigneusement examinée par des conseillers juridiques et fiscaux.

